

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 133

présenté par

M. Ghomi, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, M. Haddad, Mme Hai,  
Mme Genetet, M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

-----

**ARTICLE 3**

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« terrorisme »,

insérer les mots :

« , la préservation de l'indépendance nationale et des intérêts majeurs de la politique étrangère ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de cohérence rédactionnelle eu égard aux objectifs poursuivis par  
l'alinéa 3 du même article.